



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

Section Départementale de l'Eure
17 ter, rue de la côte Blanche, 27 000 Evreux
Téléphone : 02 32 33 01 11 Mail : snudifo27@gmail.com

**DECLARATION DE LA FNEC FP FO A LA FORMATION SPECIALISEE DU MARDI 14
NOVEMBRE 2023**

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Cette formation spécialisée se tient dans un contexte international de guerres au Proche Orient et en Ukraine notamment, où les victimes sont essentiellement des civils, des travailleurs et des travailleuses. La FNEC FP FO avec sa confédération exprime à nouveau sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs palestiniens, israéliens, ukrainiens, russes, ...ainsi que de leurs syndicats. Plus que jamais les paroles prononcées par Léon Jouhaux en son temps : « L'Union des travailleurs fera la paix du monde » doivent devenir réalité.

Nous réitérons notre demande de cessez-le-feu dans ces différents conflits ainsi que l'arrêt des bombardements, des déplacements forcés de population et la levée immédiate du blocus de Gaza.

Cette formation spécialisée se réunit aussi quelques jours après la formation spécialisée qui a traité de la protection des personnels et des mesures mises en place après l'assassinat que nous condamnons de notre collègue Dominique Bernard, dans l'exercice de ses fonctions !

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, aucun enseignement n'a été tiré et on peut entrer dans un collège ou un lycée pour attaquer des agents ou des élèves.

Malgré le discours d'autosatisfaction de l'administration, nous rappelons que les moyens et la politique menée actuellement ne permettent pas d'assurer la protection des personnels alors que c'est sa responsabilité première. Cela passe par l'appui inconditionnel de notre hiérarchie quand un parent d'élève ou un élève nous menace ou tient des propos agressifs, et par celui du rectorat lorsqu'une protection fonctionnelle est demandée ou un droit de retrait exercé. Les réponses et la prise en charge des RSST doivent être systématiques par les IEN et les chefs d'établissements. D'ailleurs, des collègues nous font régulièrement remonter des propos visant à les décourager ou à les culpabiliser après avoir renseigné ce registre, document officiel et obligatoire.

Cela passe notamment par la création des postes statutaires nécessaires : enseignants, administratifs, personnels de direction, AED, AESH, médecins de prévention...

Rappelons que le président Macron a supprimé 2000 postes d'enseignants en cette rentrée et que, au moyen du 49.3, il va en supprimer 2500 de plus à la rentrée prochaine, alors que lors de son précédent quinquennat 7500 postes ont été supprimés dans les lycées et les collèges. Pour la FNEC FP-FO, le meilleur moyen de s'attaquer à la difficulté scolaire est de rétablir ces postes.

Nous avons maintes fois rappelé aussi que le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. Chercher à le détruire, ce n'est pas un service rendu aux personnels qui, au contraire, exigent d'être protégés et que leurs droits soient renforcés.

Dans le même temps, le refus de mettre en place les évaluations d'école est une volonté de défendre le statut. Les évaluations n'entrent aucunement dans les obligations de services des enseignants du premier degré et aucun texte réglementaire ne leur impose de les mettre en œuvre.

Alors que partout en France, les refus d'évaluations d'écoles se multiplient et des centaines d'écoles refusent d'entrer dans ce dispositif, la FNEC-FP-FO soutient toutes les équipes pédagogiques qui

s'opposent à la mise en place de ces évaluations d'écoles et interviendra pour qu'aucune pression ne soit exercée sur ces écoles.

En outre, depuis la rentrée, la surcharge de travail pèse sur les personnels :

- on demande aux enseignants de travailler plus pour perdre un peu moins dans le cadre du Pacte.
- on emploie des AED pour être vigile à l'entrée des établissements.
- on sollicite les infirmières ou les AED pour assurer des heures de "Devoirs Faits" ou de RCD.
- les personnels de direction ont bien du mal à mettre en œuvre toutes les injonctions.
- il manque des AESH pour assurer l'accompagnement de tous les élèves notifiés. C'est ainsi que les AESH en poste sont de plus mutualisés et ont un nombre d'élèves de plus en plus important.

Dans le même temps, le gouvernement poursuit ses réformes qui dégradent les conditions de travail des collègues : Pacte, loi 3DS, loi Rilhac, « questionnaire harcèlement », formation hors temps devant élève ou réforme de la voie professionnelle qui constitue un véritablement plan de licenciement à peine déguisé, pour ne citer que quelques-unes des contre-réformes.

De plus, pour la FNEC-FP-FO il est inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires. La mise en place de l'« enquête harcèlement » à partir du CE2 en est un exemple : Autant d'activités chronophages qui engagent la responsabilité des personnels, engagement d'autant plus absurde que ces grilles d'auto-évaluation sont anonymes...

Inacceptable aussi de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC-FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC-FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Le Président Macron a annoncé l'acte II de l'Ecole Inclusive lors de la conférence handicap. La FNEC FP-FO dénonce ces annonces. Il s'agit ni plus ni moins, au nom du dogme de l'inclusion scolaire systématique, que de remettre en cause le droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Pour notre organisation, le but de l'opération est de réduire les coûts, de s'en prendre à l'existence des structures et des postes spécialisés et aux missions des AESH avec la création des ARE. Il n'y a qu'à lire les registres SST pour se rendre compte que l'inclusion scolaire systématique est un échec, et que la seule issue qui soient bénéfique à tous, personnels comme élèves, c'est de renforcer l'enseignement spécialisé.

La création des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), introduit dans l'article 53 de la loi de finances adopté par un énième 49.3, est un danger. Elle vise à ne plus respecter les décisions et l'indépendance de la MDPH. Ce sera donc les PAS qui détermineront la quotité horaire et non plus la MDPH et ce même pour les aides individuelles !

Le 19 octobre dernier, 150 personnels réunis par la FNEC FP FO ont fait le constat que l'inclusion scolaire systématique d'élèves en situation de handicap qui était perçue au départ dans les établissements comme une possibilité et une chance pour l'élève est désormais vécue comme une solution inappropriée, pour les élèves, les familles et les personnels.

La détresse des élèves, des familles et des personnels crée souffrance, tension, sentiment d'abandon et augmentation de la charge mentale.

Ils constatent aussi :

- Le transfert de charge et de responsabilité de cette inclusion scolaire sur les AESH et les personnels, accompagné d'une forte culpabilisation.
- La paupérisation de tous les personnels, et en particulier des AESH, auxquels on demande de plus en plus de travail pour adapter leur aide et auxquels on confie de plus en plus d'élèves sans le prendre en compte dans leur rémunération.
- La pénurie d'infirmières et de médecins scolaires. La charge de travail accrue alors que la NBI handicap n'est plus versée aux infirmières de l'Eure depuis la fusion des académies de Caen et Rouen.
- De plus en plus d'interventions qui relèvent du médical sont à la charge des AESH, AED et des enseignants ce qui pose un problème de responsabilité et de surcharge de travail.

- Le non-respect des effectifs maximum règlementaires en SEGPA et ULIS.
Et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Avec les personnels, la FNEC FP FO revendique :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux ;
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !
- l'ouverture de places en dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et adaptées (SEGPA), et le respect des seuils ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS, UPE2A) avec le maintien des missions d'aide ou d'accompagnement des élèves ;
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- le rétablissement de l'aide humaine individualisée ;
- une aide humaine en petite section de maternelle quand aucun dossier n'est encore monté pour l'enfant ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- un temps plein à 24h pour les AESH ;
- une vraie formation pour celles et ceux qui le demandent ;
- le retour à une formation spécialisée par options A B C D E F G telles qu'elles existaient auparavant, le rétablissement des heures de formations supprimées et l'augmentation des départs en formation à hauteur des besoins ;
- dans les calculs d'effectifs, prendre en compte 1 élève notifié MDPH = 3 élèves

Enfin, nous n'oublions pas que cette rentrée se fait alors que les enseignants vont devoir travailler 2 ans de plus avec l'application de la réforme des retraites, passée en force au parlement. La FNEC FP-FO continue de demander le retrait de cette réforme qui constitue, entre autres choses, une dégradation majeure des conditions de travail.

Je vous remercie de votre écoute.